



concerne contrat suite a interim

Par taf03, le 24/09/2009 à 11:02

bonjour

mon epouse a effectue 2 longues missions en interim dans la meme societe 2 fois 18 mois avec entre les 2 missions 6 mois d'arret

j(aimerais d'abord savoir si cela est legal ou correct car de plus on lui a fait comprendre que quand elle finira fin octobre ce serai

fini pour elle (en fait la deuxieme partie de 18 mois)

question!

Jest elle en droit d'avoir un CDD ou CDI de plus que dans cette societe il y a eu une demission pour le meme poste equivalent a elle donc poste vacant ?

a signale egalement que ces missions etaient pratiquement toutes a 90% pour le motif "accroissement temporaire d'activite" et non pour remplacement de personnel.

merci de m'eclaircir